

Certificat de conformité sur la sécurité des jouets pour l'adhésif A251 (Norme EN 71-3)

La Norme Européenne EN 71-3, établie par le Comité Européen de Normalisation (CEN), définit les conditions et méthodes de test pour la mesure de certains éléments chimiques dans les jouets ou composants de jouets.

Ces éléments chimiques pourraient être utilisés si l'on évite le contact avec la bouche, l'ingestion, le contact avec la peau, le contact avec les yeux ou leur inhalation lorsqu'ils sont utilisés comme prévu ou de manière prévisible, en tenant compte du comportement normal des enfants, la fonction et la conception du jouet.

Compte tenu de cette Norme, les limites de migration dans les jouets ne doivent pas dépasser les valeurs suivantes :

Migration maximale permise de l'élément (ppm)	Antimoine	Arsenic	Baryum	Cadmium	Chrome	Plomb	Mercur	Sélénium
	60	25	1000	75	60	90	60	500

Les éléments solubles sont extraits des matériaux des jouets dans des conditions simulant le matériel lorsque celui-ci est en contact avec l'acide gastrique pendant un certain temps après l'ingestion. Les concentrations d'éléments solubles sont déterminées de manière quantitative.

Conformément aux informations disponibles par rapport aux essais réalisés dans des laboratoires externes indépendants, notre adhésif acrylique A251 ne dépasse pas les niveaux maximaux de migration et respecte la Norme Européenne EN 71-3 de sécurité dans les jouets.

Marketing Department
Self-Adhesive Division

Mis à jour : avril 2014

Ce certificat de conformité se base sur les informations fournies par les fournisseurs et obtenues lors des tests réalisés que nous considérons fiables, mais ne constitue en aucun cas une garantie. La responsabilité dans l'usage approprié du produit incombe à l'utilisateur final.